

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**

**Objet : convention OIS/subvention**

**Séance du 08 avril 2023**

**Délibération n°20**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

**Présents :**

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchaty Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjé.

**Absents :**

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU , SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf , MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

**Représentés :** SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

**Secrétaire de séance :** ALLAOUI Mohamed

Vu l'article L1612-12 du CGCT,

Vu le compte administratif 2022 annexé à la présente délibération, présenté par l'ordonnateur,

Vu le code de gestion présenté par le receveur communautaire,

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du conseil communautaire n°46 en date du 14 décembre 2018 portant volonté de création d'un l'office intercommunal des sports sous forme associative,

Vu la création de l'office intercommunal des sports du Centre-Ouest publiée au journal officiel le 11 mai 2019,

Vu les statuts de l'office intercommunal des sports du Centre-Ouest,

Vu la délibération n° 40 du conseil communautaire en date du 28 mai 2022 validant la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la 3co et l'OIS

Vu le projet de l'office intercommunal des sports pour la période 2022-2025 portant sur :

- La promotion des initiatives tendant à répandre et développer la pratique pour tous de l'éducation physique et sportive, des activités de loisir à caractère sportif et de la médecine sportive,
- La contribution à un développement cohérent des activités physiques et sportives au sein de la communauté de communes et l'établissement d'un projet sportif communautaire actualisé périodiquement,

Considérant que le projet de l'office intercommunal des sports pour la période 2022-2025 est décliné comme suit :

- Objectif n°1 : Faire l'état des lieux des chemins de randonnée pédestre et VTT de la 3co
- Objectif n°2 : Coordonner et développer les activités sportives sur l'ensemble du territoire de la 3co,
- Objectif n°3 : Faire l'état des lieux de l'offre sportive et promouvoir les activités physiques et sportives dans l'intercommunalité.
- Objectif n°4 : accompagnement des associations et clubs

Vu le budget prévisionnel et les perspectives pluriannuelles pour mener à bien le projet 2022-2025, communiqués par l'office intercommunal des sports,

Vu le rapport d'activité 2022 produit par l'OIS démontrant le bon usage de la subvention communautaire de l'exercice 2022,

Vu le courrier de M le président de l'office de sport en date du 10 janvier 2023 sollicitant de la 3CO l'attribution d'une subvention d'un montant de 150.000 € au titre de l'année 2023 afin de pouvoir engager son projet pour la période 2022/2025 et une subvention d'un montant de 20.000 € pour assurer l'animation du festival des sports de nature organisé par l'OIS les 19 et 20 mai 2023 à M'Tsangabeach sur la commune de Sada,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### DECIDE

1. L'attribution à l'office de sport d'une subvention d'un montant de 150.000 € au titre de 2023 ainsi que d'une subvention exceptionnelle de 20.000 € pour financer l'animation du festival des sports de nature ;
2. D'autoriser Monsieur le Président à faire application de la présente délibération.

Fait et délibéré le 08/04/2023  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 12/04/2023  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa**  
  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest